

Le SMITOM du Nord Seine-et-Marne organise un concours à destination des collégien(ne)s, lycéens et des jeunes des structures jeunesse de son territoire.

La participation à ce concours est **gratuite**.

L'objet du concours : réaliser en vidéo un reportage, une interview, un mini court métrage mettant en scène 5 éco-gestes du quotidien et expliquer leur importance.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Ce concours est ouvert à **toutes les classes de la 6ème à la terminale des établissements publics et privés** du territoire du SMITOM du Nord Seine-et-Marne ainsi qu'**aux clubs** (audio-visuels, environnementaux...) au sein des établissements, aux éco-délégués et aux **structures jeunesse**.

COMMENT PARTICIPER ?

1 S'inscrire en ligne au plus tard le vendredi 9 février 2024 sur le site internet du SMITOM : www.smitom-nord77.fr (article dédié sur la page d'accueil du site)

Le nombre de participants et les coordonnées de l'établissement devront être renseignés lors de l'inscription ainsi que celui de la personne adulte qui encadrera le projet et qui sera le contact privilégié du SMITOM dans le cadre de l'organisation.

2 Réaliser un court métrage vidéo d'une durée minimale de 2 minutes et maximale de 5 minutes (génériques exclus) sur le thème des éco-gestes à réaliser au quotidien à l'aide d'un smartphone ou d'un autre matériel d'enregistrement (un accord devra avoir été demandé au responsable d'établissement si ce dernier est réalisé au sein de la structure).

3 Envoyer le film réalisé via une plateforme de transfert en ligne à : m.lemero@smitom-nord77.fr ou le déposer via une clef USB au siège du SMITOM situé au 14 rue de la Croix Gillet à Monthyon (77122), avant le vendredi 24 mai 2024.

Le responsable de projet aura pris soin au préalable :

>> de visionner le film sur au moins deux supports différents afin de s'assurer que le projet est techniquement viable : aucune image ne devra être pixelisée, aucun décalage entre l'image, le son et les voix ne sera accepté et le son des dialogues devra être clairement audible ;

>> de contrôler le support afin de s'assurer qu'il ne contient aucun virus. Si un virus était détecté à l'ouverture du fichier, il ne pourrait être accepté et sera rejeté sans que le candidat ne puisse émettre de réclamation.

RÉALISATION DU FILM :

- Le film réalisé à l'aide d'un smartphone ou autre caméra devra être tourné en haute résolution, au format 16/9ème ; Le fichier final fourni au SMITOM sera au format vidéo MP4 ;
- Le film pourra être en couleur ou en noir et blanc ;
- Les plans pourront varier : plans serrés, plans larges...
- Au montage des effets pourront être utilisés.

ATTENTION :

>> Le film doit être composé d'images provenant uniquement de l'équipe participante (l'utilisation d'extraits, même courts, de films et de morceaux musicaux, de publicités, de photos du domaine commercial et/ou accessibles sur internet, et ne faisant pas l'objet d'une autorisation, n'est pas admise) ;

>> Les sons ou musiques utilisés seront libres de droits.

>> Aucun message discriminatoire, insultant ou grossier ne sera toléré ;

>> Il ne devra jamais être fait mention dans le film, du nom du collège, du lycée ou de la structure de jeunesse participant au projet ainsi que de la commune où se situerait l'établissement.

GROUPES DE PARTICIPANTS :

Le groupe participant au concours sera constitué soit de l'effectif d'une classe entière s'il s'agit d'un projet de classe ou de 2 à 12 élèves s'il s'agit d'un projet mené par : un club, un groupe d'éco-délégués ou une structure jeunesse.

DÉSIGNATION DES GAGNANTS :

Un jury (composé d'élus et d'agents du syndicat) se réunira à partir du lundi 27 mai pour sélectionner les œuvres.

Elles seront notées sur la base de **trois critères** : la pertinence du message au regard du thème du concours, la qualité de la vidéo sur le fond (scénario, messages) et sur la forme (prise de vue, montage, qualité sonore, créativité...).

A l'issue des votes, les deux premières réalisations seront désignées lauréates.

La proclamation officielle des résultats aura lieu à l'occasion de la journée environnement et partage du SMITOM qui se tiendra le samedi 8 juin 2024 à Monthyon.

Par suite, les deux vidéos seront mises en ligne sur les page YouTube, Facebook, ainsi que sur le site internet du smitom et pourront être diffusées au grand public lors d'événements organisés par le syndicat au cours des années 2024 et 2025.



DROIT A L'IMAGE :

Lors de la remise du film, une autorisation de droit à l'image complétée par chaque personne identifiable dans le court métrage devra être remise aux services du SMITOM. Une photo d'identité sera jointe et accrochée à chacune des autorisations fournies.

Le SMITOM fournira une fiche type à l'encadrant du projet, une fois l'ensemble des inscriptions enregistrées.

En cas de manquement à cette disposition, le film ne pourra être retenu dans le cadre du concours et sera disqualifié.

LOTS OFFERTS :

Des bons d'achat multi-enseignes d'une valeur de 40 euros seront remis à chaque lauréat.

RÈGLEMENT :

Le fait de participer implique l'acceptation du présent règlement complet. La participation au concours entraîne pour les participants la cession des droits d'auteur de leurs réalisations.

Contact :

Méhdhi Le Mero
Responsable Communication
Tél. : 01.60.44.40.04.
m.lemero@smitom-nord77.fr

SMITOM DU NORD SEINE-ET-MARNE
14 rue de la Croix Gillet
77122 MONTHYON
contact@smitom-nord77.fr
www.smitom-nord77.fr

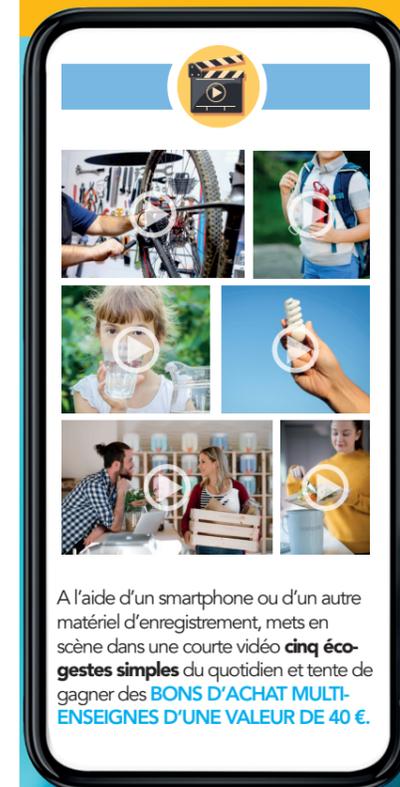
Une vidéo

5 Petits gestes

pour un monde meilleur



>> INSCRIS-TOI À NOTRE CONCOURS VIDÉO



A l'aide d'un smartphone ou d'un autre matériel d'enregistrement, mets en scène dans une courte vidéo **cinq éco-gestes simples** du quotidien et tente de gagner des **BONS D'ACHAT MULTI-ENSEIGNES D'UNE VALEUR DE 40 €**.

